



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 97010

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation des Français face à l'économie. En effet, un récent sondage TNS Sofres, réalisé à l'occasion des Journées de l'économie, pointe les lacunes des Français en matière d'économie. Alors que la réforme des retraites vient d'être votée au Parlement, seuls 38 % des Français savent ce qu'est un « système de décote » ; à l'heure où le statut de l'auto-entrepreneur rencontre un vif succès, nos concitoyens ne savent pas que le tissu économique de l'hexagone est essentiellement constitué de petites entreprises de moins de dix salariés. Conscientes de leurs faiblesses les personnes interrogées sont pourtant convaincues que mieux maîtriser l'économie est aujourd'hui indispensable si l'on veut mieux réussir sa vie. Il apparaît dès lors, indispensable de réconcilier les Français avec les mécanismes économiques les plus abscons. C'est pourquoi il souhaite qu'il lui indique s'il envisage d'aller plus loin dans l'enseignement de l'économie à l'école, notamment en valorisant mieux les élèves qui optent pour cette discipline, en proposant dès le collège cette matière et en instaurant des modules d'initiation à l'économie dès le primaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative est conscient de l'importance de l'économie dans notre société. Le système éducatif doit fournir une base de connaissances dans ce domaine comme dans tous les domaines nécessaires à tout citoyen responsable. Le socle commun de connaissances et de compétences comprend des items sur les notions économiques et budgétaires ainsi que la familiarisation avec l'environnement économique : la mise en place actuelle de ce socle commun est un moteur pour l'initiation aux questions économiques. Même si l'enseignement au niveau de l'école primaire se concentre sur des fondamentaux comme la lecture et une première approche des mathématiques, les programmes comportent l'étude de quatre types d'espaces d'activité économique : une zone industrialo-portuaire, un centre tertiaire, un espace agricole et une zone de tourisme. Cette approche, ciblée davantage sur le développement durable, reste à un niveau culturel pour ce qui est de l'économie : sans la maîtrise du nombre, les notions d'économie abordables sont extrêmement restreintes. Au collège, des notions d'économie et de gestion sont présentes dans les programmes d'histoire-géographie-éducation civique ; entre autres « la thématique du développement durable permet de mettre en évidence d'autres facteurs de différenciation de l'espace mondial et les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux que doit relever l'humanité » ou « la répartition de la population mondiale est expliquée en faisant intervenir l'histoire, les conditions naturelles, la culture, le développement économique et l'évolution démographique » figurent parmi les indications de ces programmes. L'introduction commune des programmes de sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques et technologie précise à plusieurs reprises les liens entre sciences et économie : par exemple « les concepts d'échange de matière, d'énergie et d'information sous-tendent aussi bien la compréhension [...] des échanges économiques », « la maîtrise, y compris économique, des matériaux, les technologies de leur élaboration et transformation sont au coeur du développement de nos sociétés » ou encore « circulation d'énergie et échanges d'information sont étroitement liés, l'économie de celle-là étant dépendante de ceux-ci. »

Les élèves de troisième doivent obligatoirement effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel d'une semaine. Les élèves qui le désirent peuvent suivre un enseignement optionnel de trois heures par semaine de découverte professionnelle, voire un module de découverte professionnelle de six heures par semaine. Parce que l'économie concerne la vie quotidienne de chacun, elle ne doit plus rester l'affaire des seuls experts et la réforme du lycée porte la marque de cette ambition. Au lycée général et technologique, tout élève doit choisir de suivre au moins l'un des deux enseignements d'exploration « sciences économiques et sociales » ou « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ». Le baccalauréat général série « sciences économiques et sociales » permet le même accès aux études supérieures que les autres baccalauréats généraux. Pour la session 2009, les admis en série économique et sociale représentent un tiers des admis sur les trois sections générales : cette série n'est pas délaissée. Les baccalauréats professionnels offrent dans leur quasi-totalité des modules d'économie gestion, le sujet pouvant aussi être abordé dans les enseignements professionnels liés à chaque spécialité. L'aspect économique n'est pas négligé dans les évolutions des programmes en collège comme en lycée ; les conséquences de ces évolutions ne seront visibles dans la population adulte que dans quelques années. Pour les adultes d'aujourd'hui ce sont les dispositifs de formation tout au long de la vie qui devront pallier les faiblesses qu'évoque la question posée.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97010

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13885

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13067